

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire.*

**L'audience aura lieu le mercredi 19 juillet 2017, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-02-17/A-00173
Propriétaire(s) : G.W. Drummond Family Holdings Ltd.
Emplacement : 5220, chemin Mitch-Owens
Quartier : 20 - Osgoode
Description officielle : partie du lot 1, concession 1
Zonage : RC1[387r]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite réaménager le site d'une station-service en réorientant le dépanneur vers l'angle nord-ouest et installant les pompes davantage à l'intérieur du site, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale d'angle nord à 4,5 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'angle d'au moins 7,5 mètres.
- b) Permettre la réduction du pourcentage de paysagement dans les cours avant et latérales comme l'indiquent les plans présentés, alors que le règlement exige que les cours avant et latérales soient paysagées, à l'exception des entrées de cours traversant la cour avant ou latérale menant à un parc de stationnement.
- c) Permettre la réduction de la bande tampon paysagée à 0 mètre (sur une partie donnant sur le ch. Mitch-Owens), alors que le règlement exige une bande tampon paysagée d'au moins 3,0 mètres.
- d) Permettre la réduction de l'aire paysagée dans un parc de stationnement à 11 % (146,97 mètres carrés), alors que le règlement exige au moins 15 % (196,01 mètres carrés) d'aire paysagée dans un parc de stationnement.

LA DEMANDE indique aussi que le bien-fonds fait actuellement l'objet d'une demande visant la réglementation du plan d'implantation (D07-12-16-0160) en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire.*